

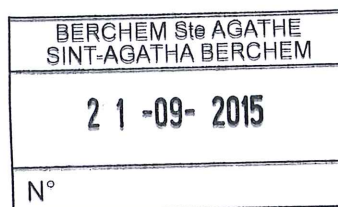
Vincent Lurquin

Avocat

Avec la collaboration de

Guillaume LYS

Avocat



Bourgm/Burgem.	
Echevin/Schepen	
College	
Cabinet/Kabinet	
Gem. Secret. Comm.	
Sec.	<input checked="" type="checkbox"/>
HRM	
RP/PR	
Prevent	
Informatique/-ca	
Juriste/Jurist	
SIPP/IDBP	
Recev./Ontvang.	
Financ.	
SCAD	
Pop./Bev.	
TP/OW	
UEP/SLP	<input checked="" type="checkbox"/>
Jeun./Jeugd-Seniors	
Sport	
Particip.	
Ens./Onderw.	
Commerce/Handel-Festiv	
CPAS/OCMW	

Interpellation relative au placement temporaire de modules accueillant des classes de l'école Unesco de Koekelberg

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous avons appris par voie de presse l'introduction d'un recours en date du 3 août 2015 par le Collège concernant le permis délivré pour l'installation des classes de l'école Unesco de Koekelberg rue de Grand-Bigard, 502-568.

J'ai également pris connaissance de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale retirant son arrêté du 28 août 2015 relatif au même recours introduit par le Collège.

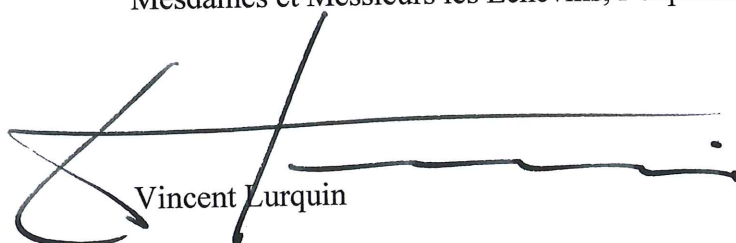
Les considérants établissent qu'une des conditions émise dans la décision du 28 août 2015 est irrégulière puisqu'elle se réfère à un événement dont la réalisation dépend d'un tiers ou d'une autre autorité, en l'occurrence notre commune.

Cette condition est de prévoir un contrat de mobilité pour disposer de deux agents de police supplémentaires.

Suite à ce constat, le gouvernement régional décide de retirer l'arrêté du 28 août 2015.

Voudrez-vous nous informer des conséquences de cet arrêté quant à l'implantation des modules de l'école Unesco, et nous informer également de la date à laquelle la commune a été prévenue quant à la volonté de la KAK de s'installer provisoirement sur son territoire, quels furent les contacts pris avec les autres communes et notamment Koekelberg, quel fut le résultat du recours introduit devant le Conseil d'Etat et plaidé ce vendredi 18 septembre 2015 ?

Vous remerciant pour vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de ma parfaite considération.


Vincent Lurquin